

## Déclaration du SNUIPP-FSU 11 CAPD du 21 MARS 2019

Pour le mouvement 1er degré, le SNUipp-FSU rappelle son opposition aux nouvelles modalités du mouvement intra-départemental imposées par le ministère qui conduiront à une mobilité forcée sans prendre en compte l'aspect humain, les droits des personnels et leur qualité de vie, sans prendre en compte les objectifs environnementaux avec de longs trajets quotidiens. C'est une négation du paritarisme qui avait permis la construction progressive de règles départementales adaptées aux spécificités locales, comprises et acceptées par tous. Supprimer la deuxième phase informatisée, qui permettait aux collègues d'affiner leurs choix dans la transparence et l'équité d'un barème, pour la remplacer par un algorithme inconnu qui affectera d'office, est-ce vraiment un progrès humain? Outre le fait que nous redoutons les dysfonctionnements de mise en place, nous vous alertons sur les difficultés et les souffrances que va engendrer une multiplication des affectations contraintes, notamment pour nos jeunes collègues. Et cela dans l'opacité et le manque de transparence! Pour le SNUipp-FSU, tout cela légitime notre demande de moratoire sur les nouvelles modalités du mouvement du 1er degré.

Nous nous inquiétons de l'incertitude qui pèse sur les temps partiels sur autorisation. Le SNUipp-FSU s'oppose à la remise en cause de ces temps partiels ou de leur quotité. Avec le recul de l'âge du départ à la retraite, la difficulté croissante du métier, le temps partiel est pour certains collègues la seule solution pour pouvoir assurer leur service dans les meilleures conditions. Il serait souhaitable que les concepts de confiance et de bienveillance prônés par le ministère s'appliquent également aux professeurs des écoles.